

Compte rendu
de la réunion de la commission mixte spécialisée Lien Terre-Mer
du 13 avril 2023

Mme Maider Arosteguy (présidente la commission) remercie les participants pour leur présence à la commission mixte spécialisée Lien Terre-Mer et présente les trois points à l'ordre du jour de la réunion.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) remercie aussi les membres présents, en présentiel comme en visio. Il souligne qu'avec plus de 30 personnes, c'est un signal fort des enjeux traités au sein de cette commission. Il informe que la **commission nationale du débat public (CNDP)** a publié le 05 avril dernier sa décision qui valide le principe de la consultation sous la forme d'un débat public à venir, avec une organisation autour de quatre **commissions particulières du débat public (CPDP)** - soit une par façade.

La CNDP a décidé de mettre en place un dispositif intégré et coordonné en désignant le même président et deux garants régionaux (dont un distinct par façade) dans chacune des commissions particulières de ces débats. La CNDP met ainsi en place un dispositif à même de garantir que le débat traite aussi bien des enjeux transversaux que les enjeux territoriaux et des particularités locales. Le président sera chargé de veiller à l'harmonisation nationale des débats.

M Nicolas Ilbert (Directeur régional Atlantique Dordogne AE AG) souligne l'importance de la commission de ce jour qui met en adéquation la politique de l'eau et celle du maritime, et ce d'autant plus que la France a l'habitude travailler en silo. Ce lieu d'échange et de partage d'information revêt toute son importance. Les pollutions littorales venant essentiellement de la terre, l'Agence de l'Eau a un rôle à jouer sur l'évaluation de la qualité de l'eau terrestre. **La révision du 11^e programme de l'agence** va permettre de travailler plus particulièrement sur le lien terre-mer et les activités qui impactent le littoral avec un focus sur les micropolluants émergents, les pollutions agricoles et les déchets plastiques. Il insiste sur l'importance de dégager des synergies au sein de cette commission.

Mme Maider Arosteguy (présidente la commission) propose un tour de table des membres présents à la réunion en présentiel et en distanciel. La liste des participants est communiquée en pièces jointes.

Pour faciliter la lecture du compte-rendu, une liste des abréviations contenant **les sigles identifiés avec un astérisque *** est consultable en fin de document.

1. Point d'actualité sur la mise à jour du document stratégique de façade
(Présentation n°1 « Pt 1 - Point d'actualité sur la mise à jour du DSF » - Pages n° 1 à 13)

(Présentation faite par M. Laurent Courgeon, Chef de la mission de coordination DIRM SA)

Présentation :

- du **schéma d'articulation des calendriers entre la programmation énergétique et la planification maritime**
- de la **mutualisation des débats publics sur les DSF et les projets éoliens en mer**
- des **éléments à présenter au public** – en cours de rédaction avec l'administration centrale

Différents exercices se chevauchent et doivent s'articuler.

Le document stratégie de façade (DSF), qui décline d'une part la stratégie nationale mer et littoral révisée et répond d'autre part, à deux directives communautaires, s'intègre dans un dispositif cyclique de mise à jour qui se déroule tous les 6 ans . Adopté en 2019, son volet stratégique doit être mis à jour.

Afin de permettre la consultation des différents services, instances ainsi que du public fin 2024 pour une durée réglementaire de 6 mois, cette stratégie de façade maritime Sud-Atlantique devra être arrêtée au second semestre 2024 en vue de la saisine de l'autorité environnementale pour une durée de 3 mois en septembre 2024. Le début d'année 2025 sera consacré à l'intégration des remarques et observations formulées lors de cette concertation « finale » pour une adoption de la SFM en avril 2025.

Parallèlement, les engagements nationaux et internationaux de la France en faveur d'une énergie décarbonée (neutralité carbone, indépendance énergétique) favorisent la mise en place de débats mutualisés entre la mise à jour de ces stratégies de façades et l'éolien en mer. La loi APER autorise cette mutualisation qui portera la durée des débats à 6 mois prolongeables de 2 mois. En tenant compte du bilan des garants prévus sur 3 mois, de la réponse à apporter par le maître d'ouvrage qui prendra en compte les retours du public puis de la saisine de l'autorité environnementale en septembre 2024 pour une durée réglementaire de 3 mois, ces débats devront se clôturer pour mars 2024. D'une durée minimale de 6 mois, ils devront être lancés au plus tard en octobre de cette année pour tenir les délais calendaires.

Parallèlement, la programmation énergétique se planifie avec la PPE qui sera adoptée l'année prochaine et qui déclinera les objectifs nationaux de la loi énergie – climat. Ces éléments et notamment les puissances de fourchette par façade, seront versées au débat au fil de l'eau et intégreront la planification maritime.

La CNDP ayant été saisie le 5 avril 2023, la maîtrise d'ouvrage a 6 mois pour élaborer le Dossier du maître d'ouvrage (DMO) qui explique l'articulation des deux processus de planification maritime et énergétique. Il sera soumis à la CNDP en octobre prochain. Le lancement des débats devrait intervenir en suivant pour une durée de 6 mois.

Pour la façade Sud-Atlantique, M. Augagneur a été désigné comme président et M. Beaucire et Mme Dumont comme garants.

1 – 1 Les attendus pour le débat (Page 8 de la slide n°1)

Pour les débats publics, un projet de stratégie de façade maritime (SFM) mis à jour sera proposé pour l'été 2023.

La structure de la SFM de 2019 est maintenue à savoir :

- * un document de synthèse en deux parties : situation de l'existant (état des lieux et vision) et objectifs stratégiques avec une carte des vocations (correspondant à une représentation cartographique des choix de planification),
- * une série d'annexes.

Deux nouveaux enjeux devront figurer dans la SFM et le DMO : les énergies marines renouvelables (EMR) et les zones de protection forte (ZPF).

En amont du débat, la SFM sera mise à jour par les services déconcentrés avec l'appui du CMF en ce qui concerne l'état des lieux, la vision, les évolutions envisagées sur certains objectifs stratégiques (socio-économiques et environnementaux) et des cartes d'enjeux et de vocation.

Les objectifs stratégiques définitifs comme l'ensemble du document ne seront aboutis qu'à l'issue de la consultation réglementaire du public et des instances prévue pour fin 2024-début 2025.

1 – 2 Les éléments à intégrer pour le débat public (Pages 9 et 10 de la slide n°1)

L'état des lieux sera basé sur :

- * le travail conjoint du CEREMA et de l'UMR Amure sur les 23 fiches activités socio-économiques de la façade SA (livraison de versions non abouties courant avril 2023) permettant de travailler sur la suffisance des politiques publiques ;

- * la révision de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (livraison septembre 2023) ;

- * la suffisance des politiques publiques de la mer et du littoral (annexe 7 du plan d'action) ;

- * les perceptions des acteurs locaux de leurs domaines d'activités ;

- * les travaux des responsables scientifiques et thématiques sur l'évaluation du bon état écologique.

La **vision à horizon 2050** s'appuiera sur plusieurs données d'entrée pour apprécier les évolutions locales/nationales /européennes attendues et se projeter avec les services et acteurs : travaux ADEME, IFREMER, RTE, agence de l'eau, évolutions des politiques publiques,...

Une analyse en 4 pages de la pertinence des **objectifs stratégiques** devra être proposée d'ii les débats publics en se basant sur les éléments ci-dessus, les nouvelles préoccupations énergétiques, environnementales, les évolutions socio-économiques, le Covid...

- * Concernant les **objectifs environnementaux**, ce volet est piloté par l'administration centrale avec des ateliers prévus avec les pilotes scientifiques courant avril en vue d'une première analyse consolidée à l'été 2023.

* Concernant les **objectifs socio-économiques** : une analyse conjointe des services déconcentrés et de l'administration centrale sur les capacités à renseigner les indicateurs permettra de proposer une première analyse consolidée à l'été 2023 en vue d'affiner certains objectifs socio-économiques d'ici 2024.

La cartographie :

Les structures en charge de l'élaboration des cartes sont :

- * L'OFB pour la carte relative aux enjeux écologiques ;
- * Le CEREMA pour la carte de synthèse des enjeux socio-économiques ;
- * Les autres cartes par activités (annexe dédiée) seront ajustées en fin de processus.

- **La carte des vocations** sera retravaillée via des ateliers prévus début mai entre services de l'État avec appui du CEREMA pour réfléchir sur les vocations à associer à chaque secteur.

Ces cartes devront intégrer notamment **trois focus** :

- **les zones propices à l'éolien en mer** dont les zones prioritaires pour l'éolien dans les 10 prochaines années et des zones de potentiel à horizon 2050. A ce stade, les fourchettes de puissance ne sont pas connues ;
- **les projets de zones de protection forte** ;
- **les activités socio-économiques** : pêche, conchyliculture, nautisme, etc..

1 – 3 Mise à jour SFM : calendrier et séquençage

(Page 11 de la slide n°1)

- Mars 2023 :

* Réunion de la CAF : validation du format des travaux pour mettre à jour le document.

- Avril 2023 :

* Réunion des commissions spécialisées du CMF (premières remarques sur les évolutions à envisager) : réunion de la commission « lien terre-mer » le 13 avril, commission « économie de la mer » à fixer, commission « éolien en mer » à réunir avant le débat.

- Mai 2023 :

- * 4 Mai : ateliers EP CAF pour mettre à jour la situation de l'existant et proposer des amendements à la vision.
- * 5 Mai : atelier CEREMA avec l'EP CAF pour travailler à la mise à jour la carte des vocations et les fiches descriptives associées.
- * mardi 24 mai : réunion commission permanente du CMF pour présenter les travaux.

*** Juin 2023:** (CIMER 6-7 juin)

- * synthèse par les services et propositions aux préfets coordonnateurs des éléments à soumettre à la concertation.
- * mardi 13 juin : réunion du CMF pour présenter les résultats des échanges.

Temps d'échange :

M. Pierrick Marion (Nature Environnement 17) regrette que le DSF en vigueur n'ait pas fait de planification stratégique pour prendre en compte les directives DCSMM, PEM et Natura 2000 afin de préserver les zones Natura 2000 de la préemption par des zones prioritaires pour l'éolien en mer, contrairement aux autres États membres pour qui les principes ERC ne posent pas de problèmes car leurs cartographies ont identifié, en amont, les zones Natura 2000.

La dernière note transmise par la DIRM SA, sur laquelle il est demandé aux membres de la commission de se positionner, nie les acquis en termes de préservation de zone Natura 2000 car elle privilégie la mise en œuvre dirigiste de la loi sur l'implantation d'EMR en dépit des directives européennes. S'il note le sérieux des documents présentés, il regrette que ce soit l'économie qui prenne le dessus sur l'écologie. Il informe que la décision de la ministre sur le parc éolien d'Oléron a été déféré au conseil d'État par l'association Nature Env. 17, pour non respect d'application des quatre directives européennes.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) explique que le travail de planification maritime peut impliquer l'intégration de composantes parfois incompatibles entre elles. Son intérêt est de trouver la meilleure équation en prenant en compte l'ensemble des enjeux socio-économiques et environnementaux du site. En France, les zones Natura 2000 ne sont pas des zones d'exclusion a priori des autres activités comme l'éolien. Cela nécessite une approche de conciliation des

usages permettant d'obtenir des surfaces de zones Natura 2000 aussi importantes. A contrario, des zones plus exclusives se retrouvent dans les États nordiques avec des cadastres segmentés où les vocations ne se superposent pas.

M. Pierrick Marion (Nature Environnement 17) reconnaît que la directive Natura 2000, qui a été notifiée au même moment dans tous les pays européens sur la base de critères scientifiques strictes, sans prise en compte de considérations économiques, ne prévoyait pas au départ la sanctuarisation des zones Natura 2000. Cependant, cette directive prévoit que les critères de développement économique pris a posteriori ne doivent pas altérer les enjeux environnementaux de ces sites. Ces règles sont obligatoirement applicables partout en Europe et prétendre que la France a un régime à part aboutit à nier l'intégration des directives Natura 2000 dans le droit européen, qui autorise le développement des activités sous réserve de la non remise en cause des intérêts pour lesquelles les zones ont été notifiées.

Dans le cas d'Oléron, ces règles n'ont pas été respectées. Il y a en France un régime particulier car le niveau de protection des zones Natura 2000 est amoindri au niveau « conséquence de prise en compte » par rapport aux autres pays européens.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) précise que des études d'incidences permettront la prise en compte des enjeux environnementaux et les décisions qui s'ensuivront seront contestables juridiquement. Cependant, la planification oblige la prise en compte, au mieux, des politiques sectorielles environnementales, économiques et sociales.

Mme Marion Thenet (Water Family) demande comment les citoyens vont être associés à ce débat public.

M. Laurent Courgeon (Chef de la mission de coordination, DIRM SA) répond que la CPDP va déterminer les modalités d'association des citoyens, notamment par la mise en place d'ateliers en région. Sur l'AO7 d'Oléron, il rappelle que leur dernier rapport rappelait la nécessité d'améliorer la communication via les réseaux sociaux pour faciliter l'appropriation la plus vaste des sujets par le grand public. Des ateliers territoriaux et des outils locaux seront donc créés à la demande de la CPDP dans le cadre des débats à venir. L'État ainsi que RTE, en tant que co-maître d'ouvrage de la concertation, devront alimenter ces réseaux.

M Philippe Morandeau (président du comité régional conchylicole de Charente-Maritime) regrette l'absence de la conchyliculture au niveau de la planification spatiale dans la présentation qui vient d'être faite en séance. Il souhaite l'intégration des conchyliculteurs dans le débat à venir concernant les espaces déjà exploités et potentiellement ceux à réserver.

M. Laurent Courgeon (Chef de la mission de coordination, DIRM SA) répond que la planification maritime intégrera les zones de vocation aquacoles. Un travail spécifique reste à faire avec les représentants de la filière pour cartographier l'activité aquacole, sur l'estran ou en mer. Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) devra être intégré dans ce cadre en lien avec la filière. Il rappelle que la planification des activités est tout aussi importante que la planification énergétique et écologique. Il faudra tenir compte de ces 3 éléments pour aboutir à une stratégie maritime plus opérationnelle.

Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) demande s'il est possible que les acteurs socio-économiques de la façade SA puissent s'impliquer dans le débat public en façade NAMO, et inversement ?

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) répond que tous les acteurs peuvent participer aux débats publics qui les concernent.

M Michel Castaing (CFE-CGC) demande à quelle échelle géographique va se dérouler le débat public ?

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) répond que cela va se faire à l'échelle de la façade de la région Nouvelle-Aquitaine, avec la possibilité de faire des réunions plus locales et plus thématiques sur un morceau du littoral. Une synthèse aura lieu au niveau national. Il précise que la CPDP pourra s'appuyer sur le découpage de la carte des vocations en 7 secteurs pour identifier des secteurs de planification plus localisés.

M Johnny Wahl (CRPMEM NA) informe avoir pointé des incohérences au cours du débat public en Charente-Maritime. Le titre « atteindre la neutralité carbone » pose question quand on sait que ce sont des centrales à gaz qui devraient compenser le manque de production d'électricité des éoliennes en mer en cas d'absence de vent. Il est d'accord avec M Pierrick Marion sur le fait qu'alors que les sites d'implantation des éoliennes sont

dits « exceptionnels », aucun procédé de démantèlement n'a été prévu, ce qui pourrait être une catastrophe environnementale. Il est inquiet sur l'impartialité de l'OFB au vu des conclusions des études faites par les universités de Bordeaux et de Montpellier. Alors que le DSF prévoyait au départ qu'une activité existante ne devait pas être remplacée par une activité nouvelle, il apparaît maintenant que les activités des pêcheurs professionnels soient poussées vers la sortie pour les remplacer par des usines éoliennes. Il indique qu'un documentaire sur le fil du débat public concernant Oléron aborde le sujet des impacts et montre aussi que, même si les participants au débat sont écoutés, cela ne change rien au processus.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) répond que le démantèlement est prévu dans le cahier des charges.

Mme Marion Thenet (Water Family) précise que les garants vérifieront l'équilibre du débat et que sa durée de 6 mois permettra de demander, si besoin, des contre-expertises.

2. Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition (Slide n°2 « Pt 2 -Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition »

(Présentation faite par Mme Mélina Lamouroux – Agence de l'eau Adour-Garonne)

2-1 Le cadre réglementaire de la surveillance

La surveillance est encadrée par des arrêtés ministériels, à savoir :

Trois arrêtés et un guide pour la Directive cadre sur l'eau (DCE) :

- Méthodes et critères pour délimiter les masses d'eau (ME) et dresser l'état des lieux (19/04/2022) ;
- . Méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, chimique et le bon potentiel écologique (27/07/2018) en cours de mise à jour ;
- . Programme de surveillance de l'état des eaux (26/04/2022) ;
- Guide relatif aux règles d'évaluation de l'état des masses d'eau littorales dans le cadre de la DCE (02/2018) en cours de mise à jour.

Un arrêté pour la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM):

- . Définition du bon état écologique des eaux marines et normes méthodologiques d'évaluation (9/09/2019) en cours de mise à jour

2-2 Quels paramètres et quels types de réseaux ? (Pages 4 et 5 de la slide n°2)

Les paramètres :

DCE / DCSMM	<ul style="list-style-type: none"> - Physico-chimie : température, salinité, turbidité, Oxygène (O₂) dissous, nutriments . Biologie : invertébrés benthiques en intertidal (découvert en fonction de la marée) et subtidal (sous l'eau) , poissons dans les eaux côtières ou de transition, macroalgues en subtidal et intertidal, bloom d'algues vertes, zostères marines et naines, phytoplancton, hydrobiologie . Contaminants chimiques : métaux et polluants organiques . Hydromorphologie : longueur de côte artificialisée, ouvrages transversaux, dragages, pression de la pêche et de l'aquaculture,..... 	Évaluation commune
DCSMM	Spécifique DCSMM : Espèces non indigènes, espèces exploitées, déchets, bruit, mammifères et oiseaux marins, suivi au-delà du mile marin	

Les trois types de réseau de contrôle pour la DCE :

<p>. Réseau de contrôle de surveillance (RCS)</p>	<p>Évaluation de l'état général des eaux et suivi des changements à long terme suite à des changements d'origines naturelle ou anthropique. En Adour Garonne, le suivi concerne 7 des 10 masses d'eau côtières et 8 des 11 masses d'eau de transition. La fréquence et la saisonnalité des contrôles diffèrent suivant les paramètres suivis.</p>
<p>- Réseau de contrôle opérationnel (RCO) (Mis en place en cas de déclassement sur une ME)</p>	<p>. Surveillance des seuls paramètres à l'origine du problème . Augmentation de la fréquence de suivi que sur le paramètre qui décline . Confirmation de la dégradation de la qualité d'une masse d'eau (ME) . Évaluation des changements de l'état de ces masses d'eau suite aux actions mises en place dans le cadre du programme de mesures Exemple. : Déclassement suite à la pollution des sédiments par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au Lac d'Hossegor: cela a abouti à la construction de puisards en amont des eaux pluviales.)</p>
<p>- Contrôle d'enquête</p>	<p>Détermination des raisons de non atteinte du Bon État . Exemple : Suivi du déclassement de la masse d'eau sur la Bidassoa dû à la pollution par le (TributylétainTBT) avec la mise en place de capteurs passifs (membranes qui permettent adsorption de substances chimiques). Opération abandonnée car les niveaux de contamination sont désormais passés en dessous du seuil de déclassement</p>

2-3 Quel est l'état des masses d'eau ? (Pages 6 et 7 de la slide n°2)

Il est nécessaire de définir des seuils pour définir un état chimique des masses d'eau.

État chimique :

La DCE a définie une **Norme de Qualité Environnementale (NQE)** qui traduit la concentration d'un polluant ou d'un groupe de polluants dans l'eau, les sédiments ou le biote (la matière vivante) à ne pas dépasser pour protéger les milieux et la santé humaine. Les Valeurs Guides Environnementales (VGE) sont des seuils applicables aux mollusques pour les substances ne disposant pas de NQE Biote.

La convention OSPAR utilise des seuils dénommés **critères d'évaluation environnementale (EAC)**.

Le seuil sanitaire **Eau Consommable (EC)** est utilisé en cas d'absence de seuil DCE ou OSPAR.

<p>État chimique (Méthode harmonisée DCE/DCSMM)</p>	<p>- Élargissement de la liste des molécules suivies : liste DCE + OSPAR (PCB*, HAP *, PBDE*, ...)</p> <p>- Hiérarchisation des seuils : NQE(DCE) > VGE > EAC(OSPAR) > EC</p> <p>- Modification de la méthode de calcul en intégrant la méthode statistique OSPAR qui permet de mieux intégrer les séries à long terme Basé sur Matière Vivante (huître ou moule en façade Sud-Atlantique). Le suivi est réalisé par IFREMER (ROOCH biote ou sédiment)*.</p>
---	---

Six masses d'eau sont actuellement déclassées en raison de pollutions historiques : quatre par le PCB*, une par le Cadmium en aval de la Gironde (issu des activités minières dans le bassin de Decazeville (Aveyron) et une par le TBT* .

État écologique :

En dehors de l'estuaire de la Charente, toutes les masses d'eau sont déclassées :

- 8 par le critère « poisson » : causes multifactorielles (pression chimique, hydromorphologique et impact du réchauffement climatique).
- 1 pour les zostères* dans le Bassin d'Arcachon qui se trouve dans un état oscillant entre « Bon » et « Moyen » ;
- 1 pour Invertébrés et algues vertes au lac d'Hossegor, qui présente une sensibilité liée à sa configuration urbaine ;
- 1 pour Macro-algues intertidales sur la côte basque .

2-4 Qui surveille ? (Pages 8 à 11 de la slide n°2)

Il existe de nombreux réseaux à différentes échelles :

National :	. Agences de l'eau : réseau DCE structurant . Agence Régionale de Santé : qualité des eaux de baignades . Organisme de recherche : Ifremer (ROOCH*, REPHY*,...), CNRS (SOMLIT*)...
Conseils départementaux	. Réseau complémentaire au réseau DCE
Syndicats, Établissement Public Territorial de Bassin (SMIDDEST*, ...), PNM*, CRC*... :	. Densification des réseaux nationaux . Paramètres complémentaires
Exemples	- Réseau de suivis et d'expertises sur les Micropolluants, Macro-polluants et Micro-organismes dans les eaux du Bassin d'Arcachon et ses tributaires
	- EPTB Charente
	- Suivi Ostréopsis sur la côte basque

Réseau REMPAR : Suivi de la qualité de l'eau par le **SIBA**: macro-polluants, micropolluants et micro-organismes ;

- Pesticides : 6 points / 6 campagnes de prélèvements / an
- Cuivre / Métaux : 3 points / 2 à 3 campagnes de prélèvement / (ponctuel et DGT)
- Filtres UV : 4 points / 6 campagnes de prélèvements / an
- Nutriments et bactériologie : 9=8 points / 12 campagnes de prélèvement / an

EPTB* Charente : Il effectue un bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur la partie continentale de l'estuaire de la Charente avec 35 stations pour un suivi plancher et 85 stations pour un suivi optimal.

Côte Basque : Projet commun entre la **Communauté d'Agglomération du Pays Basque** et du **GIS Littoral Basque** pour un suivi d'Ostréopsis.

2-5 Quelle est l'utilisation la donnée de la surveillance ? (Pages 12 à 13 de la slide n°2)

Réponse aux exigences des directives	.DCE, DCSMM,...
- Actions / Alimentation des documents de Planification:	.Etat des lieux/Evaluation . Bassins/façades (SDAGE, DSF) => PAOT* ou sous-bassins (SAGE*, PNM...) : plan de gestion, programme de mesures
Alimentation de la recherche	Compréhension des phénomènes, alimentation des modèles,...

Exemple : La DCE a permis d'étudier le déclin des zostères dans le bassin d'Arcachon. C'est un enjeu du SDAGE, du DSF et plan de gestion du Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon

Suite aux canicules de 2003 et de 2006, il a été constaté une perte de 45 % des zostères naines et de 84 % des zostères marines. Cela a entraîné des boucles de dégradation au niveau hydrodynamique et sédimentaire : la perte de zostères induit des courants plus forts et augmente la turbidité (les zostères permettent d'accélérer la sédimentation) ce qui entraîne une diminution de la photosynthèse.

Connaissance

- . Origine du déclin : canicule de 2003 et 2006, contaminants ;
 - . Auto-amplification liée à l'hydro-dynamisme et à la dynamique sédimentaire ;
 - . Modélisation des scénarios potentiels d'évolution des herbiers pour fournir des recommandations aux gestionnaires (ARCADE) ;
- Cela va permettre de poser les actions de restauration au bon endroit.

Action restauration

- . Passive : diminution des pressions (ex : le mouillage écologique)
- . Active : Collecte de graines/semis, transplantation, ingénierie écologique

2-6 La bancarisation de la donnée littorale
(Page 14 de la slide n°2)

Aspect fondamental de la surveillance pour un libre accès aux données publiques	
* Base de données nationales (exemple)	* QUADRIGE 2 : essentiellement les réseaux Ifremer mais pas uniquement / base nationale pour les données DCE littorales
	* SOMLIT (Service d'Observation en Milieu Littoral) (CNRS): 20 points sur les 3 façades données physico-chimiques
* Accompagnement dans la structuration de base de données locales (exemple)	* SIBA* : https://sibapublic.yourenki.com/
	* MAGEST* : https://magest.oasu.u-bordeaux.fr/ 12 points de suivi Haute Fréquence Complexe fluvio-estuarien Gironde-Garonne-Dordogne, estuaire Charente et Seudre

2-7 La valorisation de la donnée littorale
(Pages 15 à 18 de la slide n°2)

* Mise à disposition des données, de l'analyse des données, des méthodologies de prélèvements et de calculs	
* Structuration des données autour de trois Systèmes d'Information (SI) nationaux	- SIE (Système Information sur l'Eau) - SIMM (Système Information sur le Milieu Marin) - SIB (Système Information sur la Biodiversité)
* Site de valorisation plus locaux ou plus ciblés	* Mise à jour plus fréquente
	* Permet de toucher le grand public, sur des thématiques spécifiques avec une souplesse de fonctionnement que n'ont pas les SI.
	* Approche SIG*
	* Articulation toujours nécessaire avec les SI
	* Exemples : - SAGE Charente : E-qualité Charente - SAGE Estuaire Gironde : SIG Estuaire 2.0 - Atlas littoral DCE

* **Plateforme sur le SAGE Charente** : Les paramètres traités sont « l'état écologique » (DCE), « l'état chimique » (DCE), les nitrates et les pesticides (Alimentation en eau potable) et la bactériologie. La base de données est mise à jour tous les 3 ans) (<https://www.charente-e-qualite.com/>)

* **Plateforme sur le SAGE Estuaire Gironde** : Plateforme SIG 2.0

* **Plateforme sur l'Atlas DCE Littoral**

- Un atlas/bassin pour les données littorales DCE
- Mise à disposition de l'analyse des données (tableau, rapports) des méthodologies de prélèvement et de calcul de l'indicateur
- Approche cartographique ou par masse d'eau
- Mise à jour annuelle

2-8 Conclusions

(Pages 19 à 20 de la slide n°2)

- Globalement, état « correct » des Masses d'Eau Territoriales et Côtières (MET et MEC) : par rapport à d'autres façades, il y a moins de pression sur la façade Adour-Garonne et les masses d'eau sont dégradées en majorité par un seul paramètre ;
- La surveillance est un enjeu fondamental pour orienter les politiques publiques et les actions ;
- Dans un contexte financier de plus en plus tendu, il y a un vrai enjeu à rationaliser les différents suivis : à quels besoins répondent-ils ? Quelles valorisations pourra-t-on en faire ? Quelle fréquence optimale ? Quelles matrices ? Quid des redondances (synergies à trouver) ? Quelle prise en compte des nouvelles problématiques ? (Sur la chimie, il est possible d'avoir, d'ici quelques années un tableau plus négatif car des molécules émergentes sont en cours d'intégration) ;
- Trouver le juste équilibre entre Connaissance, Surveillance et Action ;
- Importance de la valorisation des données, de la mise à disposition du public.

Temps d'échange :

Mme Maider Arosteguy (Présidente la commission) remercie pour cette présentation dense, riche et claire.

M Johnny Wahl (CRPMEM NA) rappelle que son organisation avait demandé une étude plus complète sur les polluants lors de la dernière réunion qui avait abordé le sujet de la qualité de l'eau. Il souhaite avoir la liste complète des molécules dont les études viennent d'être présentées en séance, notamment les pollutions médicamenteuses liées aux antibiotiques ou à la prise de pilule contraceptive qui ne se dégrade pas dans l'eau.

Mme Mélina Lamouroux (AE AG) répond que la liste des molécules faisant actuellement l'objet de suivi de mesure dans le cadre de la DCE et la DCSMM ainsi que la liste des molécules émergentes qui seront intégrées dans ces réseaux dans les années qui viennent lui seront envoyés. Ceci dit, il est important de connaître en parallèle l'effet des contaminants sur le vivant. Il existe de plus en plus d'études d'écotoxicologie mises en œuvre.

M Nicolas Ilbert (Directeur régional Atlantique Dordogne AEAG) précise qu'il y aurait des centaines de milliers de molécules chimiques dans l'eau, notamment des résidus médicamenteux qui ne font pas encore tous l'objet d'un suivi car les méthodes de dosage ne sont pas encore validées. A terme, il faudra cibler les molécules médicamenteuses à suivre, comme les anticancéreux ou la pilule contraceptive.

M Johnny Wahl (CRPMEM NA) répond que, suite aux études de l'Ifremer qui a fait apparaître des problèmes de recrutement sur la sole de l'ordre de 37 % au niveau des pêcheurs, il a été demandé aux pêcheurs de réduire leurs quotas. Le manque d'eau dans les fleuves accentue aussi la concentration des polluants.

Mme Mélina Lamouroux (AE AG) indique qu'il y a aussi le problème des effets cocktail qui accentue les effets négatifs des médicaments.

M. Jean Prou (CD 17) pense que le débat montre qu'il n'y a pas besoin de tout comprendre pour commencer à valoriser ce que l'on a déjà dans les bases de données et les partager à d'autres acteurs (élus, gens de terrain) et ce, d'autant plus pour la continuité du lien terre-mer. Par exemple, au sein du SAGE* de la Charente, la notion de salinité ainsi que la limite de salinité des eaux ne sont pas assez bien connues. Avant de chercher à tout connaître pour mettre en place des actions, il faudrait commencer dès maintenant à coconstruire la

connaissance des acteurs de terrain par un apprentissage de l'environnement avec des données simples, partagées et exploitables.

Mme Maider Arosteguy (présidente la commission) note que ces travaux doivent continuer car ils sont au cœur de beaucoup de préoccupations.

3 - Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire (Slide n°1 « Pt 3 - Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire »)

(Présentation faite par Mme Gwénaëlle Blancher, Chargée de mission planification maritime DIRM SA)

3-1 Rappel du cadre réglementaire général

Le DSF se structure en 4 parties, chacune renouvelée tous les 6 ans

1. La situation de l'existant (y compris ses enjeux)	Stratégie de façade maritime adoptée le 14 octobre 2019
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés	
Ce volet stratégique du DSF permet de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique	
3. Les modalités d'évaluation de la mise en oeuvre des DSF dit « le dispositif de suivi » (adopté 28 octobre 2021)	Volet opérationnel
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux territoires (adopté le 4 mai 2022)	

Le volet stratégique doit être mis à jour en tenant compte du calendrier et des intrants exposés en début de réunion.

3-2 Rappel du contexte (Pages 15 à 20 de la slide n°1)

Le DSF porte sur un espace maritime au large de la Nouvelle-Aquitaine, entre la Baie de l'Aiguillon et la frontière espagnol. Il porte les ambitions de l'État en matière de protection des milieux marins et de développement durable des activités économiques.

La stratégie de façade maritime se structure en un document synthétique d'une quarantaine de pages facilement manipulable comprenant :

* une 1^{re} partie qui dresse un diagnostic environnemental et socio-économique de la façade. Au regard de ces enjeux, elle présente l'avenir souhaitée pour l'avenir ;

* une 2^e partie qui décline cette vision en objectifs stratégiques (environnementaux et socio-économiques) et une carte des vocations.

Neuf annexes n'ayant pas toutes la même portée juridique complètent cette stratégie. Les plus importantes sont l'annexe 6 sur les objectifs stratégiques et l'annexe 8 qui porte sur le principaux enjeux et la vocation de chaque secteur de la façade.

La vision adoptée en 2019 fixe **le futur souhaité** pour la façade Sud-Atlantique à l'horizon 2030 et s'articule autour de 3 piliers :

*** 1er pilier : Une exigence : le maintien d'un patrimoine marin d'exception**

par l'atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.

*** 2e pilier : Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques**

impliquant des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.

*** 3e pilier : Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation**

grâce à des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Cette vision locale de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, est un élément structurant du DSF. Elle a été élaborée à l'initiative des services de l'État puis discutée dans les différentes commissions du CMF avant d'être soumise à la consultation du public et des instances

La vision se décline sous deux aspects :

* **1ère déclinaison** : des objectifs stratégiques pour la façade avec

* **26 objectifs stratégiques socio-économiques généraux** déclinés en **64 objectifs particuliers**, assortis d'**indicateurs** sans cible, répartis en 9 grands secteurs d'activités (Annexe 6a) ;

* **14 objectifs stratégiques environnementaux généraux** déclinés en **54 objectifs particuliers**, assortis d'**indicateurs** et de **cibles** au titre du 2ème cycle du Plan d'action pour le milieu marin. Ces objectifs environnementaux traitent du bon état écologique du milieu marin (biodiversité marine, exploitation des espèces commerciales, les déchets, les pertes d'habitats...) (Annexe 6b).

* **2e déclinaison** : la carte des vocations qui est une carte de découpage de l'espace maritime en 7 secteurs cohérents avec chacun une vocation assignée.

Cette cohérence est déterminée par unités environnementales, par regroupements d'enjeux et de questionnements similaires, par l'appropriation par les usagers ou par désignation par les pouvoirs publics d'une utilisation préférentielle.

Ces vocations favorisent l'émergence de priorités en termes de préservation du milieu marin et/ou de développement des activités. 7 secteurs ont ainsi été définis en 2019 dont 4 secteurs côtiers (2 à l'échelle des parcs naturels marins, 1 dans un territoire peu dense dans les Landes et un territoire à forte densité urbaine sur l'espace restreint du Pays basque) et 3 espaces au large avec moins d'activités en présence.

3-3 Méthode de travail : **(Page 21 de la slide n°1)**

L'ensemble de ces éléments doit être mis à jour. Une première proposition doit être présentée lors des débats de fin d'année.

Plusieurs données d'entrée sont disponibles pour amender les textes et apprécier les évolutions attendues à l'échelle européenne, nationale et locale :

* une synthèse des principaux enjeux de chaque thème (issue de l'annexe 7 du plan d'action DSF),

* l'évolution des différents enjeux sociétaux depuis 2019 dont vous avez connaissance,

* les **cinq questions suivantes** :

1- Au regard des ambitions en matière de neutralité carbone à l'horizon 2050, quelles évolutions envisager pour le modèle de développement de la façade ?

2 - De nouvelles priorités doivent-elles être plus clairement identifiées et mises en avant ?

3 - Comment renforcer la démarche d'atteinte du bon état écologique ?

4 - Quelles priorités pour un développement des usages respectueux du milieu marin ?

5 - Comment mieux matérialiser la prise en compte des effets potentiels du changement climatique sur le littoral ?

Sur la base de ces éléments, nous vous proposons d'ajuster et/ou de compléter la rédaction de chacun des trois piliers de la vision et nous faire remonter ces remarques d'ici le 12 mai.

3-4 La vision à 2050 : **(Pages 22 à 32 de la slide n°1)**

Pour rappel, voici le texte littéral de la vision tel qu'adopté en 2019 :

L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de définir et mettre en œuvre à l'horizon 2030 un projet de développement global pour notre façade maritime.

Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et ils doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

Les pouvoirs publics ont concentré jusqu'à présent leurs réflexions sur le bon état écologique du milieu marin et les moyens de parvenir à son atteinte, son maintien ou sa restauration.

L'élaboration de la stratégie de façade maritime consiste à élargir l'horizon de la démarche, en assurant une planification des espaces maritimes. Cette planification, qui inclut la frange littorale et les risques côtiers afférents, est porteuse de synergies entre les différentes activités de la façade maritime. Elle tient compte des zones nécessaires aux activités de défense et plus particulièrement celles liées aux essais.

La stratégie de façade maritime est un document révisable tous les 6 ans. Mais l'ambition qu'elle porte et son opposabilité juridique aux autres documents de planification imposent de se projeter à un horizon plus éloigné fixé à 2050. Cette vision se décline à travers 3 axes majeurs de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.

[Les trois axes de la vision](#)
(Voir le détail dans la slide n°1- Pages 23 à 31)

Chapitres	Thématiques
1.1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception	Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs
	Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
	Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux
1.2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques	Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique
	La Nouvelle Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique
	Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
	Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale
	Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces
1.3 Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation	Mieux connaître la mer
	Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral
	Maintenir des capacités de R&D pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents
	Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer
	Des métiers de la mer attractifs

[Temps d'échange :](#)

Mme Marie Duval (FFCK) rappelle que, concernant les usagers des sports de loisirs et du tourisme, les connaissances sont parfois erronées, contrairement à la pêche professionnelle qui a bénéficié d'études plus fines. Le COVID 19 a augmenté l'attractivité touristique pour le littoral, ce qui a amplifié les impacts avec des enjeux plus ou moins forts.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) précise que cette présentation a pour but de permettre une familiarisation des participants à l'exercice à venir. Les prochaines commissions permettront de mieux prendre en compte les contributions des acteurs et d'amender, de compléter la version initiale de la stratégie de façade. Les membres des différentes commissions sont invités à faire des remontées d'ici le 12 mai prochain.

En partant de cette base adoptée en 2019, chacun pourra effectuer des retours d'expérience pour affiner les rédactions. Une fois produit, ce document permettra de dresser la première version de la nouvelle vision à horizon 2050 qui sera présenté dans le DMO* dans le cadre du débat public qui va s'ouvrir. Cette version amendée de la vision de 2019 permettra de partager les enjeux qui auront été identifiés en amont de ce débat. Cette vision sera ensuite enrichie par les débats.

Mme Maider Arosteguy (présidente la commission) propose de rappeler les axes de travail avant d'ouvrir le débat et propose à chacun de partager ses premières impressions. Une remontée écrite est attendue par les services de la DIRM d'ici le 12 mai.

Mme Françoise De Roffignac (Comité Bassin Adour Garonne) rappelle que les espaces en façade Sud-Atlantique contiennent des enjeux parfois incompatibles entre eux. Elle prend l'exemple de l'estuaire de la Gironde dans lequel des milieux marins d'exception subissent une augmentation de la pression du fait de la multiplication des usages.

Des équilibres sont manifestement à trouver et des priorités à mettre en place avec des groupes de travail locaux qui se focaliseraient sur les objectifs nationaux de production d'énergie et la place de la région Nouvelle-Aquitaine dans l'indépendance énergétique et la consommation bas carbone. Elle insiste sur la vigilance à laisser les attentes locales s'exprimer lors des débats pour placer le curseur au meilleur endroit dans un contexte de plus en plus complexe.

M. Jean Prou (CD 17) indique vouloir faire une contribution écrite. Il souhaite faire trois interventions :

- Concernant le pilier n°3, il revient sur le paragraphe « mieux connaître la mer ». Il rappelle que la complexité des sujets s'accroît avec l'inévitable augmentation de la quantité de connaissance. Il faudrait plutôt parler de « plus connaître la mer » que de « mieux connaître la mer ». Il souligne fortement que, même si l'analyse scientifique est nécessaire, il ne faut surtout pas mettre de côté les aspects politiques pour interpréter les données. Il indique qu'un débat houleux a eu lieu pendant le **Conseil de Gestion du PNM 33-17 du 12 avril 2023** entre un scientifique et un bureau d'études en raison d'un désaccord sur l'interprétation de certaines données. Cet exemple souligne le besoin de mettre en place un socle de connaissances commun pour harmoniser les protocoles d'expertises.

Ce même **Conseil de Gestion** a aussi montré que l'estuaire de la Gironde était un milieu dégradé. Il rappelle que les activités en mer, qui dépendent de la qualité des eaux (pêche maritime), sont tributaires des rejets de polluants provenant des bassins versants qui doivent eux-mêmes mettre en œuvre des actions pour les diminuer. Les actions actuelles visent, pour l'essentiel, à réduire les impacts de ces activités maritimes sur les milieux marins pour améliorer la qualité des eaux. Or, on sait que 90 % des pollutions viennent de la terre. Il faut donc être vigilant à ne pas utiliser la mer pour justifier des actions qui ne sont pas mises en œuvre à terre dans les bassins versants. L'intérêt de la **CS Lien terre-mer** est de mettre en exergue cette relation de cause à effet (la solidarité amont – aval) afin d'essayer de régler les problèmes en amont sur les bassins versants.

Il félicite les équipes de la DIRM SA pour la qualité de l'Atlas 2022, notamment pour la clarté des présentations et la beauté des images.

M Johnny Wahl (CRPEM NA) indique être d'accord avec **Mme Françoise De Roffignac** sur la priorisation des actions. Les pêcheurs se considèrent comme des victimes par rapport à l'impact de certaines activités issues des bassins versants (comme les rejets de polluants) et ils sont aussi inquiets par rapport à la pérennisation de certaines de leurs activités (pêche du maigre et de la civelle, chalutage dans les 3 milles, etc...).

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) répond que les trois interventions sont liées par la même ambition. Les enjeux sont complexes.

La 1^{er} stratégie maritime était une addition des perceptions de chacun sans volonté de trancher. Or, il apparaît maintenant des tensions entre les visions et les objectifs, ce qui va demander de faire des choix pour trouver la meilleure équation entre tous ces objectifs. Il espère que la qualité des débats des différentes commissions à venir permettra d'aboutir à des consensus dans l'intérêt général.

Il confirme que plus il y aura de données, plus il y aura d'objectivations à faire suite à l'avis des scientifiques et plus les choix seront éclairés.

Dans la stratégie maritime, il rappelle que certains objectifs sont plus visibles que d'autres car ils sont portés par des stratégies nationales. On pense aux trois piliers (Stratégie énergie, Stratégie Environnement et Stratégie des Activités). L'enjeu sera de les intégrer dans la vision de la façade Sud-Atlantique de façon consensuelle. Sur la vision, on ne pourra pas être sur une somme de contradictions, ni une addition des priorités. Il faudra partager ce nouvel horizon collectivement, quitte à mettre en place un système de priorisation, qui pourra être soit géographique soit thématique. Au milieu de toutes ces stratégies, le secteur de la pêche maritime manque de visibilité au niveau national comme au niveau professionnel. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur des bases fortes pour définir où va ce secteur emblématique de la façade.

M Johnny Wahl (CRPEM NA) répond que les deux stratégies les plus structurées (Énergie et Environnement) sont une catastrophe pour les pêcheurs professionnels et qu'elles annoncent une mort programmée de leur activité. Il rappelle que le 1^{er} cycle du DSF donnait des préconisations pour améliorer l'activité des pêcheurs et indiquait que l'éolien en mer était un secteur « à développer ». Or, le 2^e cycle montre que les nouvelles normes environnementales expulsent les pêcheurs professionnels des zones côtières et le développement de l'éolien en mer les expulse aussi des zones plus au large. Il s'interroge donc sur ce qui sera

privilegié entre le développement de l'éolien (au détriment de la sécurité alimentaire) et la cause environnementale (qui empêche les pêcheurs de travailler).

M Nicolas Ilbert (Directeur régional Atlantique Dordogne AE AG) rappelle que la pêche pourrait être possible dans les zones de développement des éoliennes en mer mais il faudrait étudier les techniques de pêche qui pourraient être autorisées dans ces zones.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) confirme que la réalité du secteur de la pêche est bien perçue avec des évolutions presque toutes les semaines. Il insiste sur la nécessité pour ce secteur d'élaborer une stratégie et des objectifs afin d'assurer l'économie pérenne de la filière dans son ensemble incluant la commercialisation (criées). Il rappelle que l'administration pourra aider le secteur à définir ses priorités. Il souhaite ouvrir une réflexion rapidement avec les pêcheurs professionnels, y compris en dehors du document stratégique de façade, pour identifier ce qui doit être pérenne et ce qui est menacé

M Johnny Wahl (CRPMEM NA) rappelle que la journée « Pêche » qui s'est déroulée lors du débat public sur Oléron, et que l'on peut trouver sur le site internet de la CPDP, a abouti à des conclusions négatives pour les pêcheurs. Il réaffirme que les temps vont à la disparition programmée de la pêche artisanale. Vu les tensions actuelles de la filière, il indique qu'à ce stade, il n'est pas possible de coconstruire une stratégie avec les acteurs. Par ailleurs, il constate que les actions des pêcheurs de bonne volonté qui s'investissent dans l'amélioration de la connaissance, se retournent toujours contre eux.

M. Jean Prou (CD 17) trouve qu'il y a un déséquilibre dont sont victimes les pêcheurs professionnels. **Le développement de l'éolien** dépend des avancées techniques et scientifiques, **la protection de l'environnement** dépend des universitaires et de la science (basée sur la biologie) et **les activités** relèvent des sciences humaines, des métiers, des choix politiques et des savoirs faire empiriques de la société. La discussion est inégale. Le manque de connaissance sur les diversités de la pêche professionnelle fait que les pêcheurs ont souvent l'impression que leurs propos ne sont pas suffisamment compris. Il faudrait investir bien davantage **les sciences humaines et sociales** pour comprendre la pluralité des activités de pêche et de pêcheurs. **Les connaissances empiriques sociales et humaines sur la pêche professionnelle** devraient fournir des données sur l'état de la pêche afin que le dialogue soit le même pied d'égalité avec celui de la protection de l'environnement.

Mme Marie Duval (FFCK) pense que face à l'augmentation des pressions en raison de l'attractivité touristique de la région, il faudra travailler avec le **Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine** afin de limiter le nombre d'acteurs contributeurs de la filière. Elle rappelle que parfois, il arrive que les écoles de Surf de Biarritz préemptent toute la surface de la plage. Il serait intéressant de faire des études d'impacts ciblées entre le 14 juillet et le 15 août. Il faudra faire la différence entre les structures qui sont présentes tout au long de l'année avec des valeurs de respect de l'environnement et les structures estivales qui n'ont pas ce type de charte de valeur et qui ne voient que l'aspect financier.

Mme Maider Arosteguy (présidente la commission) informe que la mairie de Biarritz possède une **Délégation de Service Public (DSP)** afin de réguler les activités nautiques, notamment au niveau des écoles de Surf qui sont sélectionnées. Les écoles sauvages de Surf venant de l'extérieur et qui nuisent à l'activité des locaux posent en effet problème. Elle indique que bien que les contrôles coûtent cher, il reste que seule répression permettra de résoudre ce problème.

Elle remercie les membres de la commission spécialisée pour leur participation et informe des prochaines échéances à venir :

- CS Économies de Mer : date à définir ;
- Équipe Projet de la CAF : les 04 et 05 mai 2023 ;
- Commission Permanente : le 24 mai avec la synthèse des contributions reçues ;
- CMF SA : le 13 juin 2023 ;
- Élaboration du DMO pour le mois de juillet ;
- Débat public à l'automne 2023.

Elle invite les membres à adresser leurs remarques sur les termes de la vision de la stratégie de façade à la DIRM d'ici le 12 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

La présidente de la commission spécialisée Lien terre-merterre-mer

Mme Maider Arosteguy

Maire de Biarritz



- Pièces jointes :
- **01- Liste de présence**
- Deux slides présentées en commission :
 - **02 – Slide n°1 « Pt 1 - Point d'actualité sur la mise à jour du document stratégique de façade » et «Pt 3 - Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire » (32 pages)**
 - **03 – Slide n°2 « Pt 2 -Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition » (20 pages)**
- **04- « Lisez-moi » qui vous précise la méthode de travail proposée**
- **05 – PdA-annexe7-enjeux**
- **06 - Vision-SFM à amender**

Lexique :

CNDP	Commission nationale du débat public
CPDP	Commission particulière du débat public
CRC	Comité Régional de la Conchyliculture
DCE	La Directive Cadre européenne sur l'eau fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines
DCSMM	La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin vise à maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins, dans le but d'atteindre le bon état écologique du milieu marin d'ici 2020, tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures, dans une perspective de développement durable.
DMO	Document du Maître d'Ouvrage
ECOTOX	Réseau d'écotoxicologie terrestre et aquatique créé en 2009 par l'INRA
EPTB Charente	Établissement Public Territorial de Bassin Charente (CD 16, 17, 79 et 86). Sa mission est de promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.
HAP	Aromatiques Polycycliques
MAGEST	Réseau sur la Surveillance de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Gironde
NQE	Norme de Qualité Environnementale
OSPAR	Cette convention (adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1998) a pour objectif de prévenir et de supprimer les pollutions, ainsi que de protéger le milieu marin dans l'Atlantique au large de l'Europe. Les pays membres de la convention doivent s'appuyer sur le principe de précaution et le principe pollueur-payeur pour préserver et restaurer, si possible, les zones marines de cette partie de l'Atlantique.
PAOT	Plan d'Action Opérationnel Territorialisé. Il définit une liste d'actions et les modalités de coordination des MISEN (Missions Interservices de l'Eau et de la Nature) en vue de leur réalisation. Créées en 1996, les MISEN associent les services de l'État et les établissements publics concernés par l'eau pour coordonner leurs actions Autour d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui constitue un cadre pour les actions menées en faveur de la préservation de l'eau et des milieux.
PBDE	Polybromodiphényléther
PCB	Polychlorobiphényles (Famille de molécules de synthèse anciennement utilisés dans les transformateurs, peintures, vernis, lubrifiants Polluants historiques qui s'accumulent dans les chaînes alimentaires)
PNM	Parc naturel marin
REMPAR	Réseau de suivi et de lutte contre les micropolluants des eaux urbaines. Il suit les pesticides, le Cuivre, les filtres UV, nutriments, bactériologie. (SIBA)
REPHY	Réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et de l'Hydrologie dans les Eaux Littorales (Ifremer)
ROOCH	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral (Ifremer)
SDAGE / SAGE	Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification ayant pour objet de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants ou des systèmes aquifères particuliers, à plus petite échelle.
SIBA	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
SIG	Système d'information géographique
SMIDDEST	Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde Créé en 2001, il a pour mission d'initier des réflexions et de coordonner les actions concernant la préservation, la valorisation et le développement durable de l'Estuaire de la Gironde.
SOMLIT	Service d'Observation du Milieu Littoral (CNRS). Ce réseau regroupe 10 stations maritimes sur le littoral français.
TBT	Tributylétain